Commission
de la construction
du Québec

RAPPORT D'ACTIVITÉS

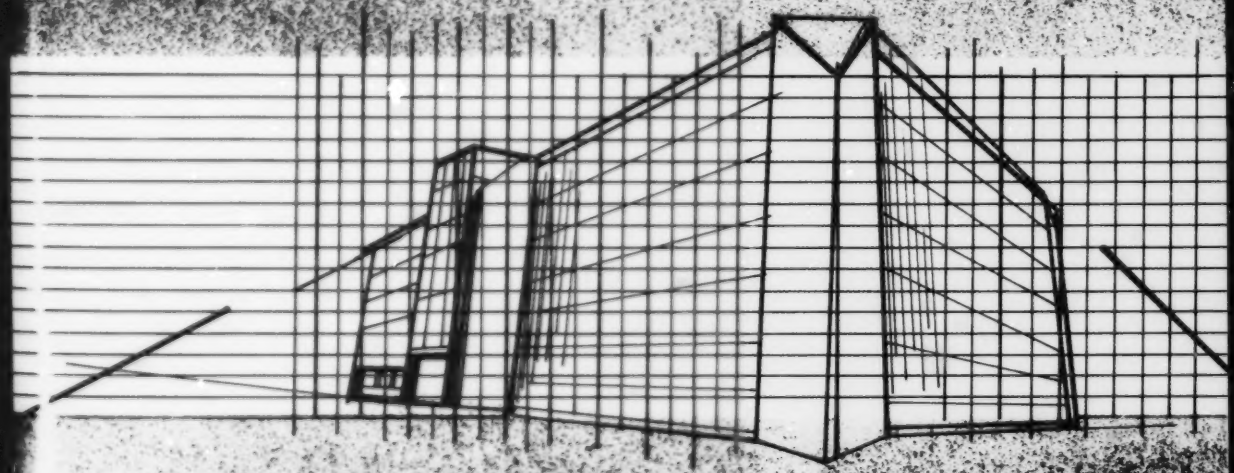

1989

Commission
de la
construction
du Québec

RAPPORT D'ACTIVITÉS 1989

90-07309/

Table des matières

- Rôle de la Commission 6
- Mot du président-directeur général 7
- Conseil d'administration 10
- Comité mixte de la construction 11
- Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction 12
- Organigramme 13
- Personnel de direction 14
- Bureau du président-directeur général 15
- Division administration 19
- Division finances 25
- Division opérations 31
- Division main-d'oeuvre 37
- États financiers 41
- Rapport du vérificateur 43
- Liste des bureaux régionaux 81

Liste des tableaux

- L'industrie de la construction en 1989 8
- Faits saillants de l'administration des avantages sociaux 27
- Inspection de chantiers 35
- Constats d'infraction 35
- Demandes d'information et de services 35
- Vérification de livres 35
- Nombre de certificats de compétence valides 40
- Nombre de certificats de compétence émis à la suite d'une garantie d'emploi 40
- Nombre d'agences et succursales de placement 40
- Cartes d'identité de salariés occasionnels 40
- Degré de représentativité des associations syndicales 40

M. Yves Séguin
Ministre du Travail
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport d'activités de la Commission de la construction du Québec.

Ce document fait état des activités de la CCQ durant l'année 1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président-directeur général
Alcide Fournier

Rôle de la Commission

Dans l'administration des mandats qui lui sont confiés, la Commission de la construction du Québec contribue à promouvoir le maintien d'un climat de travail favorable dans l'industrie de la construction.

Par son conseil d'administration où sont représentées les parties patronale, syndicale et gouvernementale, la CCQ constitue un lieu privilégié pour l'établissement de consensus en vue de la bonne marche de ce secteur important de l'économie du Québec.

De façon plus spécifique, le législateur a confié à la CCQ les fonctions suivantes :

- Veiller à l'application de la convention collective ou du décret régissant les relations du travail.
- Veiller à l'application de la loi et des règlements se rapportant au placement, à l'embauche et à la mobilité de la main-d'œuvre.
- S'assurer de la compétence de la main-d'œuvre.
- Organiser et surveiller le vote d'adhésion syndicale.
- Veiller à l'application des mesures et programmes relatifs à la formation professionnelle de la main-d'œuvre.
- Administrer les régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Mot du président-directeur général

L'industrie de la construction se porte bien en 1989. En effet, le nombre d'heures travaillées dans l'industrie atteint un sommet jamais égalé en cette fin de décennie, soit 116,5 millions d'heures, soit une hausse de plus de 4 pour cent par rapport à 1988. Le nombre de salariés actifs s'accroît aussi de près de 4 pour cent, atteignant 114 600 travailleurs.

Au début du second trimestre, le Règlement sur la délivrance des certificats de compétence subit certaines modifications. Dès le 1er août, de nouvelles règles entrent en vigueur, notamment la diminution du seuil de pénurie de main-d'oeuvre qui passe de 10 à 5 % et l'obligation de suivre une période de formation pour les apprentis non diplômés.

Dans les nouveaux développements du mandat de la formation professionnelle, mentionnons que 121 cours de « Chantiers, équipements et organismes » sont offerts à l'intention de 2 051 travailleurs à qui l'on remet un certificat de compétence-occupation; par ailleurs, 5 328 salariés se prévalent de quelque 384 cours de perfectionnement afin d'augmenter leur employabilité et leur compétence.

On assiste au début de l'année, à la mise sur pied d'une campagne de recensement des personnes à charge des salariés de la construction; cet exercice a pour but d'améliorer les contrôles du régime à paiement direct et de permettre la première émission de la carte MÉDIC Construction aux conjoints.

Par ailleurs, le programme de prévention en alcoolisme et autres toxicomanies prend son envol. Après l'élaboration d'outils d'information et de sensibilisation, le Comité de prévention en alcoolisme et autres toxicomanies lance son programme auprès des quelque 120 000 salariés et employeurs de l'industrie durant la semaine nationale de prévention qui a lieu en novembre.

Finalement, la CCQ ouvre officiellement les portes de son nouveau bureau de la région Abitibi-Témiscamingue, situé à Val d'Or. La construction de ce nouvel édifice est suivie d'une autre à Québec: les locaux du bureau régional de la grande capitale provinciale sont terminés à la fin de l'année 1989.

Mot du président-directeur général

L'industrie de la construction en 1989

	1989	1988
Nombre d'employeurs (1)	18 363	18 997
Nombre de salariés(2)	114 259	112 317
Nombre d'heures travaillées (en millions)	116,7	113,0
Moyenne annuelle des heures travaillées (3)	1 021	1 006
Masse salariale (4) (en millions de $)	2 441	2 181
Salaire annuel moyen (en $) (3)	21 361	19 421
Valeur des travaux de construction(5) (en millions de $)	13 004	12 588

1 Employeurs ayant remis au moins un rapport mensuel à la CCQ.

2 Salariés régis par le Décret de la construction ayant travaillé au moins une heure.

3 Il est ici question d'une moyenne, soit d'une statistique qui a pour effet d'aplanir les écarts entre les salariés, qu'ils soient compagnons, apprentis, ou qu'ils exercent une occupation.

4 Salaires incluant les indemnités de congés payés et de jours fériés, de même que les différentes primes, à l'exception des frais de déplacement.

5 Travaux de construction exécutés dans l'ensemble des secteurs économiques, en millions de dollars constants de 1981.

Source:

CCQ, mai 1990, à l'exception des travaux de construction qui proviennent de Statistique Canada, catalogue 61-205, avec compilation CCQ.

CCQ

Membres et personnel de direction

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la CCQ compte treize membres dont un président. À l'exception de ce dernier, les membres du Conseil d'administration sont nommés de la façon suivante :

- quatre, après consultation de l'association d'employeurs et des associations d'entrepreneurs;
- quatre, après consultation des associations représentatives;
- deux, recommandés par le ministre du Travail;
- un, recommandé par le ministre de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle;
- un, recommandé par le ministre de l'Éducation.

Au cours de 1989, le Conseil d'administration de la CCQ tient 11 séances et adopte 255 résolutions.

De ce nombre, dix textes réglementaires — dont deux portant sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction — sont soumis à l'approbation du Gouvernement.

Membres du Conseil d'administration

Président
Alcide Fournier

Membres
Michel Dion
Donald Fortin
Michel Gauthier
Jacques Henry
Armand Houle
Roméo Julien
Jean Lavallée
Claude Pagé
Yves Paré
Maurice Pouliot
Raymond-H. Richard
Clément Tremblay

Secrétaire
Hugues Ferron

Comité mixte de la construction

Le Comité mixte de la construction peut donner son avis sur tout litige découlant de l'interprétation de la convention collective ou décret. Ses décisions quant à l'utilisation des fonds de sécurité sociale lient la Commission. Les projets de règlements de la Commission lui sont soumis pour commentaires. Il donne également son avis sur tout sujet soumis par la Commission.

Ce comité formé par le ministre du Travail compte douze membres, soit six représentants patronaux et six représentants syndicaux. La représentation patronale est composée de personnes désignées par l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ), tandis que la représentation syndicale comprend deux représentants du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International), deux représentants de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction), un représentant de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) et un représentant de la Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction).

Au cours de 1989, le Comité mixte de la construction tient huit séances et adopte 41 résolutions.

Membres du Comité mixte de la construction

Représentants patronaux

Association des entrepreneurs en construction du Québec
Robert Brown — **Serge Caron**
André Drouin — **René Lamontagne**
René Malo — **Al Wiebe**

Représentants syndicaux

Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
Raymond Lortie

Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction)
Ted McLaren

Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)
Gérard Cyr — **Maurice Mongeon**

Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction)
Laurian Carrière — **René Mathieu**

Secrétaire
Hugues Ferron

Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction

Le Comité sur la formation professionnelle donne à la Commission des avis sur toute question relative à la formation professionnelle dans l'industrie de la construction, en tenant compte notamment des besoins qualitatifs et quantitatifs des employeurs et des salariés de cette industrie.

Ce comité est formé de 15 membres, dont un président désigné par le président-directeur général de la Commission, sept représentants patronaux et sept représentants syndicaux. La représentation patronale est composée de personnes désignées par l'association d'employeurs et chacune des associations d'entrepreneurs, tandis que la représentation syndicale est établie suivant le degré de représentativité de chaque association. En 1989, la représentation syndicale comprend deux représentants du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International), deux représentants de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction), deux représentants de la Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction) et un représentant de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD).

Au cours de 1989, le Comité sur la formation tient dix séances et adopte 162 résolutions.

Membres du Comité sur la formation

Président
Renald Carey

Secrétaire
Hugues Ferron

Représentants patronaux
Richard Di Muro, ACMQ
Suzanne Lachance, APCHQ
Jean Ratté, FCQ
Robert Roy, CMMTQ
Maureen Flynn, AECQ
Richard Lavergne, CMEQ
Gabriel Richard, ACRGTQ

Représentants syndicaux

Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
Raymond Lortie

Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction)
Yvon Landry
Roger Trépanier

Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)
Jean-Noël Guindon
André Fleury

Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction)
Pierre Émond
Roger Poirier

Organigramme

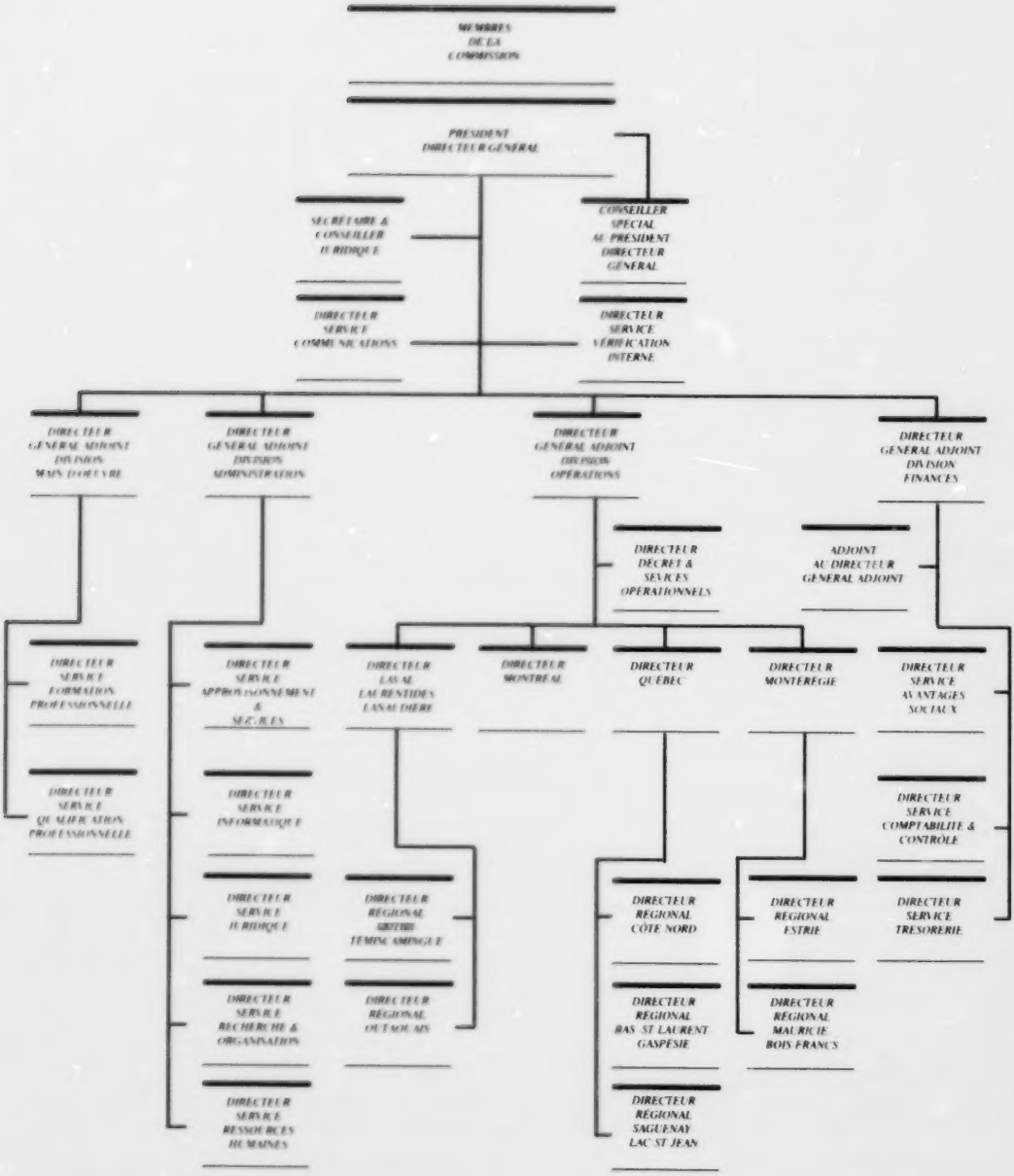

Personnel de direction

Bureau du président-directeur général
Président-directeur général : **Alcide Fournier**
Secrétaire et conseiller juridique : **Hugues Ferron**
Conseiller spécial au p.-d. g. : **Jacques Brûlé**
Communications : **Jocelyne Roy**
Vérification interne : **Martin Luu**

Division administration
Directeur général adjoint : **Denis Groulx**
Approvisionnement et services : **Simon Gauvin**
Informatique : **Robert Laurin**
Recherche et organisation : **Jean-Luc Pilon**
Ressources humaines : **Serge Lefebvre**
Service juridique : **Jean Ménard**

Division finances
Directeur général adjoint : **Gilles Lemire**
Adjoint au d.g.a. : **Claude Pouliot**
Avantages sociaux : **Gaétan Lalumière**
Comptabilité et contrôle : **Serge Major**
Trésorerie : **Jean-Marie Goyette**

Division opérations
Directeur général adjoint : **Pierre Gravel**
Décret et services opérationnels : **Michel Hamelin**

Abitibi—Témiscamingue : **Yvon Desrosiers**
Bas-Saint-Laurent—Gaspésie : **Vincent Rancourt**
Côte-Nord : **Pierre Therriault**
Estrie : **Douglas McArthur**
Laval—Laurentides—Lanaudière : **Simon Breton**
Mauricie—Bois-Francs : **Georges de l'Étoile**
Montérégie : **Yves Tourangeau**
Montréal : **Jean-Éric Héroux**
Outaouais : **Jean Therrien**
Québec : **Marcel Poulin**
Saguenay—Lac-St-Jean : **Jean-Marie Potvin**

Division main-d'œuvre
Directeur général adjoint : **Renald Carey**
Formation professionnelle: **Gaétan Charron**
Qualification professionnelle : **André Ménard**

Bureau du président-directeur général

Secrétariat
Communications
Vérification interne

Secrétariat

Le Secrétariat voit à l'organisation des séances du Conseil d'administration de la Commission, du Comité mixte de la construction et du Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction. Le Secrétariat reçoit pour ces instances tous les dossiers et mémoires que l'Administration désire présenter. Le Secrétariat est sous la responsabilité du secrétaire de la Commission, qui agit à ce titre également pour le Comité mixte et le Comité sur la formation. Le secrétaire est responsable de soumettre la réglementation de la Commission aux fins de consultation, d'adoption et d'approbation. Dans les cas de nominations d'arbitres par la Commission, la tâche en revient au secrétaire, qui est dépositaire de ces décisions arbitrales. Le secrétaire est également le gardien des archives et documents de la Commission et agit comme conseiller juridique de l'organisme. Il est responsable auprès de la Commission de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Le secrétaire désigne les arbitres dans le cadre de l'application de la section 15 du Décret de la construction. En 1989, il y a deux cas de nomination d'arbitre.

Chaque association de salariés œuvrant dans l'industrie de la construction dépose au Secrétariat de la Commission ses statuts et règlements ainsi que copie de ses états financiers annuels. Au cours de l'année, le secrétariat reçoit des documents de 66 syndicats.

À titre de responsable de la Loi sur l'accès aux documents, le secrétaire donne suite à 140 demandes de renseignements nominatifs.

Communications

Le Service des communications diffuse les informations relatives à l'activité de la Commission et au but qu'elle poursuit auprès de ses publics internes et externes. Il représente également l'organisme auprès des médias d'information et maintient une image favorable de ce dernier auprès du public.

L'année débute avec le lancement d'une campagne de promotion concernant le recensement des personnes à charge des salariés assurés de l'industrie. C'est sous le thème "Protégez vos proches... Inscrivez-les à MÉDIC Construction" que le tout est orchestré.

Le service voit également au cours de 1989 à la réalisation d'outils d'information et de promotion dans le cadre du programme de prévention et d'intervention en alcoolisme et autres toxicomanies dans l'industrie de la construction. C'est sous le thème "Vivre avec toutes nos facultés" que le lancement du programme a lieu durant la semaine annuelle de prévention de l'usage et de l'abus des drogues, au début du mois de novembre.

Le perfectionnement des salariés demeurant une préoccupation des partenaires de l'industrie, une campagne d'information ainsi que des outils d'information et de promotion sont développés pour toutes les régions du Québec .

Le Service des communications porte également une attention particulière aux outils de communication reliés aux périodes d'inscription du Cours de connaissance générale de l'industrie de la construction qui auront lieu au début de 1990.

En janvier, on procède à l'inauguration officielle du nouvel édifice abritant le bureau de la région Abitibi-Témiscamingue, situé à Val-d'Or. La construction du bureau de Québec, prévue pour la fin de l'année, est également l'événement d'une pelletée de terre officielle au printemps, sur le site même du futur édifice.

Au cours de l'année, l'organisme participe à six salons d'expositions dans différentes villes de la province; le service en assume la coordination et l'organisation.

A la fin de 1989, le Service des communications dénombre 76 publications actives, régulières ou ponctuelles (dépliants, brochures, affiches, etc...).

Vérification interne

Le Service de la vérification interne est responsable d'évaluer les activités de la Commission afin de mesurer l'efficacité de ses contrôles financiers, opérationnels et administratifs. Il assiste également les gestionnaires en leur fournissant le support technique et les conseils dont ils ont besoin.

En 1989, le Service de la vérification interne effectue une vérification de la sécurité et l'efficience du développement et de l'exploitation informatique.

La satisfaction des usagers du développement des systèmes informatiques fait l'objet d'une évaluation. Les coûts d'opération des sections Développement et Exploitation sont également examinés.

En ce qui a trait au fonds d'administration, le service vérifie les frais de location d'équipements et de locaux, les assurances collectives des employés de la Commission ainsi que les honoraires professionnels dans le but de s'assurer de leur conformité avec nos politiques et directives et du bon contrôle de gestion.

En matière de finances, la Vérification interne évalue l'efficacité de la gestion des portefeuilles. Les risques relatifs aux différents types de placement sont analysés.

En rapport avec les fonds en fidéicommis, le service vérifie les recettes et les déboursés du fonds patronal afin de s'assurer que les contrôles de gestion sont suffisants.

Relativement au mandat de la main-d'oeuvre, la Vérification interne évalue les contrôles mis en place assurant la qualité du fichier de l'identification des salariés de la construction.

La tournée des bureaux régionaux se poursuit avec la vérification du bureau régional de Montréal. Le service évalue l'administration des mandats de ce bureau ainsi que le respect des politiques et procédures émises par le siège social.

En plus d'agir comme expert-conseil auprès de la haute direction et des gestionnaires, le service s'assure au cours de l'année de la mise en application des recommandations formulées dans les précédents rapports de vérification.

Division administration

Approvisionnement et services

Informatique

Recherche et organisation

Ressources humaines

Service juridique

Approvisionnement et services

Le Service approvisionnement et services fournit aux gestionnaires le support professionnel et technique dans les domaines de l'approvisionnement, des immeubles, des services auxiliaires, de la manutention, de l'imprimerie et des messageries.

En 1989, le service voit son volume d'activités s'accroître quelque peu comparativement à 1988.

En effet, l'imprimerie enregistre un niveau record de près de 18 millions pour ses travaux d'impression, une augmentation de 20% par rapport à l'année 1988. Par ailleurs, la messagerie procède à l'expédition postale de quelque 2,5 millions de pièces et réalise, grâce à son système de traitement spécial du courrier, des économies de près de 187 000 $ sur les frais postaux. La fonction approvisionnement voit à l'émission de 2 180 bons de commande pour une valeur totalisant plus de 5 millions $, sensiblement le même niveau qu'en 1988. Les équipements et fournitures informatiques acquis en 1989, englobent à eux seuls 22% dudit montant.

La conception de formulaires donne lieu à la création de 124 nouveaux formulaires et à la modification de 40 déjà existants. Le service fournit les informations reliées aux montages finaux et aux coûts de production de 30 projets d'imprimés réalisés à l'extérieur.

Pour sa part, la Section immeubles et auxiliaires planifie et coordonne la réalisation de divers projets de réaménagement, déménagement et implantation de mobilier modulaire; les principaux aménagements sont effectués à Laval-Laurentides-Lanaudière, Montérégie, Montréal et au siège social.

Finalement, un projet majeur pour Approvisionnement et services est sans doute la construction d'un édifice de trois étages devant abriter le bureau régional de Québec.

Informatique

Le Service informatique assure un support informatique matériel et logiciel aux différentes unités administratives de la Commission, permettant ainsi d'améliorer le service offert à la clientèle.

En 1989, le Service informatique a déposé ses orientations pour les cinq prochaines années. Celles-ci reposent sur une structure à trois niveaux, soit le niveau central (les données corporatives), le niveau départemental ou régional (les données sectorielles de chacun des services) et enfin le niveau individuel (pour tous les employés). Ce dernier permettra l'accès et le transfert des données en passant par un réseau de communication.

L'objectif visé par cette structure est d'améliorer le service offert à la clientèle en rendant l'information disponible aux différents points de service de l'organisme.

La mise en place d'une telle structure entraîne des modifications dans les diverses sections du service. Ainsi, la Section technique change les logiciels du système central pour permettre un plus grand nombre d'utilisateurs. Elle modifie également le réseau de communication afin que chacun des employés de la Commission puisse s'identifier personnellement et communique avec tout autre employé.

En plus d'ajouter une soixantaine d'écrans cathodiques, la Section exploitation modifie son système de disques, réservé aux données corporatives, pour en augmenter la capacité.

La Section centre informatique de gestion pour sa part, installe une quarantaine d'ordinateurs personnels dont la plupart sont reliés au réseau actuel de la Commission. Elle forme, en collaboration avec les Ressources humaines, plus de 124 employés sur les divers logiciels offerts.

La Section développement débute la refonte des systèmes Employeurs et Rapports mensuels et améliore les systèmes d'assurance, de gestion des certificats de compétence et de gestion des ressources humaines de la CCQ.

L'année 1990 sera, sans aucun doute pour le service, celle des choix techniques de logiciels et d'équipements qui supporteront l'orientation prise en 1989.

Recherche et organisation

Le Service recherche et organisation est responsable de doter la Commission de systèmes administratifs adéquats pour l'exécution de ses mandats. Il réalise des recherches dans le but d'améliorer la connaissance de l'industrie de la construction et d'évaluer l'efficacité des programmes. Il gère les ressources documentaires, à l'exception de la garde des archives, papiers et documents de la Commission, qui est sous la responsabilité du Secrétariat.

Au cours de l'année 1989, le Service recherche et organisation continue d'oeuvrer au sein du groupe de travail sur le financement des mandats d'ordre public assumés par la CCQ. En mars 1989, le service participe à l'organisation d'un colloque du Centre international des grands projets sur les pénuries de main-d'oeuvre dans les années 1990. De ce colloque naît un projet de recherche, en collaboration avec plusieurs ministères et Hydro-Québec, portant sur une évaluation des besoins de main-d'oeuvre dans la construction pour la décennie 1990-2000, particulièrement en regard des grands projets de construction prévus durant cette décennie.

En 1989, la Section ressources documentaires poursuit la reclassification, le recatalogage et l'informatisation des collections du Centre de documentation et de la Bibliothèque de droit. C'est maintenant 90% de la collection qui est indexée et accessible par informatique. Au cours de la seule année 1989, la section acquiert plus de 1 100 documents reliés aux mandats de la Commission ou au domaine de l'administration. Les collections actuelles comprennent 4 800 volumes, 115 dossiers-sujets et près de 400 périodiques qui desservent surtout les gestionnaires et les employés de la CCQ, mais que consultent également une centaine de visiteurs externes par année.

La Section ressources documentaires poursuit l'implantation du guide de classement uniforme et du calendrier des délais de conservation. En 1989, elle commence d'ailleurs cette implantation dans les bureaux régionaux. De plus, la section gère la conservation et la destruction des documents semi-actifs entreposés au Centre de conservation, soit environ 5 500 boîtes d'archives.

Pour sa part, la Section recherche investit beaucoup d'efforts dans l'exercice annuel d'estimation des besoins en main-d'oeuvre. Dans ce cadre, la section estime pour la période 1989-1991 les besoins en main-d'oeuvre, sur une base régionale, pour chacun des métiers et groupes d'occupations. En vue d'une meilleure estimation, la section améliore sa connaissance des variables affectant la demande de main-d'oeuvre. Si une grande partie des travaux de la section est dévolue à cet exercice, elle effectue de plus un sondage auprès des utilisateurs de micro-informatique à la CCQ à la demande du CIG et débute la mise à jour de l'historique des relations de travail dans l'industrie de la construction.

La Section recherche maintient ses publications périodiques, soit l'*Analyse de l'industrie de la construction*, la *Revue de l'activité*, la *Liste des chantiers importants*. De plus, elle réalise un nouveau document sur les perspectives 1989-1991 dans l'industrie de la construction. Finalement, elle répond aux 530 demandes d'informations sur l'industrie de la construction.

Finalement, le Service recherche et organisation assure la mise à jour du manuel des politiques, directives et méthodes administratives et, à cette fin, publie en 1989 huit avis de modification. Le service prépare également la mise à jour régulière des organigrammes de l'organisme.

Ressources humaines

Le Service des ressources humaines agit à titre de conseiller auprès des unités administratives de la Commission en matière de ressources humaines.

L'année qui se termine voit la conclusion de la négociation pour le renouvellement de la convention collective dans un climat très positif, et qui a permis:

- de s'entendre sur la possibilité de scinder le régime supplémentaire de rentes de retraite, une source de satisfaction pour les employés hors convention;

- d'envisager l'utilisation de la médiation pré-arbitrale afin de trouver des solutions à certains problèmes soulevés par les griefs.

Le nombre de postes à combler demeure important puisque près de 175 affichages de postes vacants sont effectués.

En collaboration avec le Service informatique, les Ressources humaines développe au cours de l'année un système de gestion des dossiers du service. Le service met également sur pied une section de formation qui a pour mandat de parfaire les connaissances et d'accroître les aptitudes du personnel dans le cadre des mandats de l'organisme. En 1989, plusieurs programmes voient le jour notamment des modules rattachés aux avantages sociaux, à la juridiction de métier, l'inspection, la vérification, et d'autres projets comme la formation de base à l'accueil, l'animation de réunions, etc.

Certains programmes très appréciés, comme la préparation à la retraite, se poursuivent tandis que d'autres, comme l'accueil de nouveaux employés et l'équité salariale, voient le jour.

Service juridique

Le Service juridique conseille la Commission sur toute question de droit, étudie les problèmes juridiques reliés à l'application des lois et règlements dont l'administration est confiée à la Commission et s'assure de leur application uniforme. Il collabore à la rédaction de la législation, de la réglementation et de tout autre document à caractère juridique. Il représente la Commission devant les tribunaux judiciaires et administratifs ainsi que devant les commissions d'enquête.

En 1989, l'étude légale interne du Service juridique perçoit plus de 1 800 000$ dans 1 172 dossiers de réclamations contre les employeurs de la construction. Elle oeuvre dans 85 dossiers contre des administrateurs de compagnie en faillite de qui elle perçoit quelque 78 000$.

En outre, l'étude présente 20 dossiers devant la Cour d'appel et représente la CCQ en défense dans 39 actions intentées contre elle. Elle présente 45 requêtes pour ordonnance de séquestre, et défend les intérêts de la CCQ et de l'industrie dans 22 dossiers d'assujettissement devant le Commissaire de la construction.

Les avocats internes sont également appelés à donner une opinion juridique dans 69 dossiers différents, et ils oeuvrent dans 304 dossiers de nature diverse (recours extraordinaires, dossiers administratifs, etc.).

Division finances

Avantages sociaux
Comptabilité et contrôle
Trésorerie

Avantages sociaux

En plus de voir à l'administration quotidienne des régimes d'avantages sociaux de l'industrie de la construction, le Service des avantages sociaux assure le maintien des normes actuarielles, légales et administratives. Il protège les intérêts de sa clientèle et exerce le leadership nécessaire à l'évolution de ces régimes.

Par le biais du Comité de promotion des avantages sociaux, le service procède à l'élaboration d'une campagne de recensement des personnes à charge des salariés de la construction. Cette démarche permet d'améliorer les contrôles du régime de médicaments à paiement direct et l'émission de la première carte MÉDIC Construction pour les conjoints.

Dans ce même cadre de collaboration, il travaille à la conception d'un guide de calcul permettant aux salariés d'estimer le montant de leur rente de retraite. La tenue de deux séminaires d'information permet à plus de 200 représentants syndicaux d'amorcer une première démarche de préparation à la retraite auprès des travailleurs intéressés.

Créé à la fin de 1988, le Comité de prévention et d'intervention en alcoolisme et autres toxicomanies, formé lui aussi de représentants de chacune des associations représentatives et de l'association des employeurs, sert de table de concertation en vue de développer et de mettre en place un programme de prévention et d'intervention en alcoolisme et autres toxicomanies dans l'industrie.

Il procède au lancement du programme auprès de 120 000 travailleurs et employeurs de l'industrie durant la semaine nationale de prévention et recense les ressources spécialisées dans le traitement de l'alcoolisme et autres toxicomanies regroupées dans un seul document.

L'amélioration des programmes d'avantages sociaux entraîne la modification du règlement à cinq reprises au cours de l'année, notamment la bonification du régime de retraite, la majoration des prestations du régime d'assurance-salaire, la réduction de l'âge de la retraite à 58 ans, l'extension aux adultes de la protection des soins dentaires et la protection d'assurance aux électriciens.

Comme autre préoccupation majeure au cours de 1989, soulignons la renégociation de l'entente avec l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires.

Afin d'offrir des programmes adaptés aux besoins de l'industrie, le Service des avantages sociaux connaît une croissance d'activités sans précédent; les effectifs du service passe de 23 à 51 employés. À ce nombre s'ajoutent plusieurs employés temporaires pour permettre de répondre à la demande.

Avantages sociaux

Faits saillants de l'administration des avantages sociaux

Tableau comparatif

	1979	1984	1989
RETRAITE			
Actif	823 345 000$	1 450 550 000$	2 728 604 000$
Rentes et prestations forfaitaires versées	14 596 000$	64 817 000$	111 253 000$
Contributions et cotisations annuelles	67 768 000$	55 925 000$	231 205 000$
Dossiers actifs	N.D.	283 169	338 131
ASSURANCE			
Actif	22 877 000$	29 892 000$	86 878 000$
Cotisations	14 004 000$	20 293 000$	65 351 000$
Prestations versées	16 072 000$	21 786 000$	55 990 000$
Nombre d'assurés	N.D.	54 618	84 200

Avantages sociaux

RETRAITE	1989	1988
Nombre de :		
- dossiers actifs	338 131	328 398
- rentiers	32 164	29 880
- relevés annuels émis	126 000	117 000
- mises à la retraite	2 638	2 321
- remboursements forfaitaires	9 934	8 297
Prestations versées :		
- rentes	93 282 921 $	84 220 985$
- montants forfaitaires	17 971 000 $	16 247 000$

ASSURANCE	1989	1988
Nombre de :		
- salariés assurés	84 200	80 070
Prestations versées :		
- assurance-vie	4 296 000 $	4 419 000 $
- assurance-maladie	34 562 000 $	19 317 000 $
- assurance-salaire (indemnité hebdomadaire)	9 527 000 $	8 837 000 $
- assurance-salaire (indemnité mensuelle)	7 363 000 $	6 318 000 $

Comptabilité et contrôle

Le Service comptabilité et contrôle assure la protection des actifs de l'organisme et fournit des services de comptabilisation et de contrôle des transactions financières. Il assiste également les gestionnaires dans la planification et le contrôle des activités courantes et fournit les informations financières nécessaires aux prises de décision.

Pour le Service comptabilité et contrôle, l'année 1989 en est une de stabilisation au niveau du volume des activités (à l'exception des chèques de remboursement aux salariés et aux pharmaciens). En effet, le volume de transactions des réclamations traitées, des émissions de chèques aux fournisseurs et des chèques de vacances aux salariés de l'industrie se situe à peu près au niveau de l'année 1988. Cependant, le nombre de chèques émis suite au programme de la carte MÉDIC Construction passe d'environ 26 000 en 1988 à environ 176 000 en 1989.

L'année 1989 est aussi, pour le Service comptabilité et contrôle, la première année complète d'utilisation du nouveau système comptable informatisé introduit à la fin de 1988 ainsi que des trois logiciels interactifs et complémentaires. C'est une année d'adaptation pour la majorité des employés qui, pour la première fois, travaillent en direct plutôt qu'en différé.

Finalement, à la fin de l'année, le Service comptabilité et contrôle termine son plan d'action et commence à planifier les différentes étapes nécessaires à la révision du système COMIC.

Trésorerie

Le Service de la trésorerie veille à la saine gestion financière des fonds de la Commission et de ceux qui lui sont confiés. Il voit au traitement et à l'encaissement des rapports mensuels et assure les services requis en matière de trésorerie, de crédit et de recouvrement.

Au cours de l'année, le Service de la trésorerie encaisse plus de 600 millions de dollars répartis dans divers fonds. Il émet par ailleurs plus de 300 000 chèques. Le service reçoit et traite au-delà de 250 000 rapports mensuels (réguliers et de correction).

En collaboration avec le Service de l'informatique, des énergies importantes sont consacrées à la refonte des tableaux d'écran du système informatisé (COMIC). D'autres modifications sont apportées à ce système suite aux changements entraînés par la promulgation du projet de Loi 31. Par ailleurs, le processus de micro-informatisation des rapports de gestion se poursuit.

Après une période de rodage, un système d'encaissement et de contrôle des frais d'inscription au Cours de connaissance générale, offert par la CCQ à l'ensemble de l'industrie de la construction, est parachevé.

Le nouvel outil de communication aux employeurs, *L'Avis de cotisation en avantages sociaux*, permet de recouvrer jusqu'ici la somme de 2 millions de dollars. Cet avis, conjugué aux efforts de vérification de livres des employeurs, entraîne la correction de plus de 45 000 comptes non fondés.

Au chapitre de l'identification des noms et des numéros d'assurance sociale des salariés apparaissant sur les rapports mensuels des employeurs, 99% des transactions rejetées sont corrigées lors de l'enregistrement. Au 31 décembre 1989, le service gère 9 caisses dont l'actif consolidé se chiffre à 351 millions de dollars. Le portefeuille de placement comprend 138 millions de dollars en obligations et certificats de dépôt, le reste étant composé de titres acquis sur le marché monétaire. Au total, le placement de fonds a généré, pour l'année, des revenus de 36,1 millions de dollars.

Enfin, la politique de placement pour la gestion des 2.7 milliards de dollars du régime supplémentaire de retraite de l'industrie est entièrement révisée; soulignons que ces fonds sont confiés à la gestion de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Division opérations

Bureaux régionaux

Décret et services opérationnels

Bureaux régionaux

Les bureaux régionaux assurent régionalement l'application des mandats de la Commission.

Onze bureaux régionaux et deux bureaux d'information situés dans les principaux secteurs géographiques de la province forment le réseau régional de la CCQ. Plus de 200 inspecteurs sont affectés à la vérification des livres et à la surveillance des chantiers, tandis qu'une centaine d'employés assurent le service à la clientèle.

En matière d'inspection, les bureaux régionaux reçoivent cette année plus de plaintes à traiter aux chantiers et aux livres qu'en 1988. En effet, on note une augmentation de 8,5% des plaintes aux chantiers et de 20% pour les plaintes aux livres.

D'ailleurs, l'accent est mis cette année à la vérification des livres où l'on constate une augmentation des enquêtes de l'ordre de 37,9% par rapport à 1988. Cette activité entraîne la rédaction de 3 754 réclamations, pour une valeur de plus de 18 millions de dollars. Quant à l'inspection des chantiers, elle nous amène au constat de plus de 52 000 infractions.

Au niveau du service à la clientèle, il y a poursuite de l'intégration régionale du mandat de la formation professionnelle. Les bureaux reçoivent d'autres inscriptions et organisent la tenue du Cours de connaissance générale dans l'industrie de la construction.

Par ailleurs, les bureaux régionaux connaissent une augmentation marquée des activités de leur service à la clientèle, soit plus de 9% par rapport à 1988. Toutefois, il faut signaler l'augmentation importante des activités liées au mandat des avantages sociaux qui se chiffre à plus de 42%.

Ainsi, les onze bureaux régionaux et les deux bureaux d'information reçoivent plus de 145 000 visiteurs, 890 000 appels téléphoniques et 165 000 pièces de courrier au cours de l'année.

L'application du Décret et celle du Règlement des régimes complémentaires d'avantages sociaux génèrent pour leur part respectivement 160 000 et 400 000 activités de service à la clientèle. Quant aux activités reliées à la main-d'oeuvre, elles se chiffrent à près de 630 000 pour l'année 1989.

Bureaux régionaux

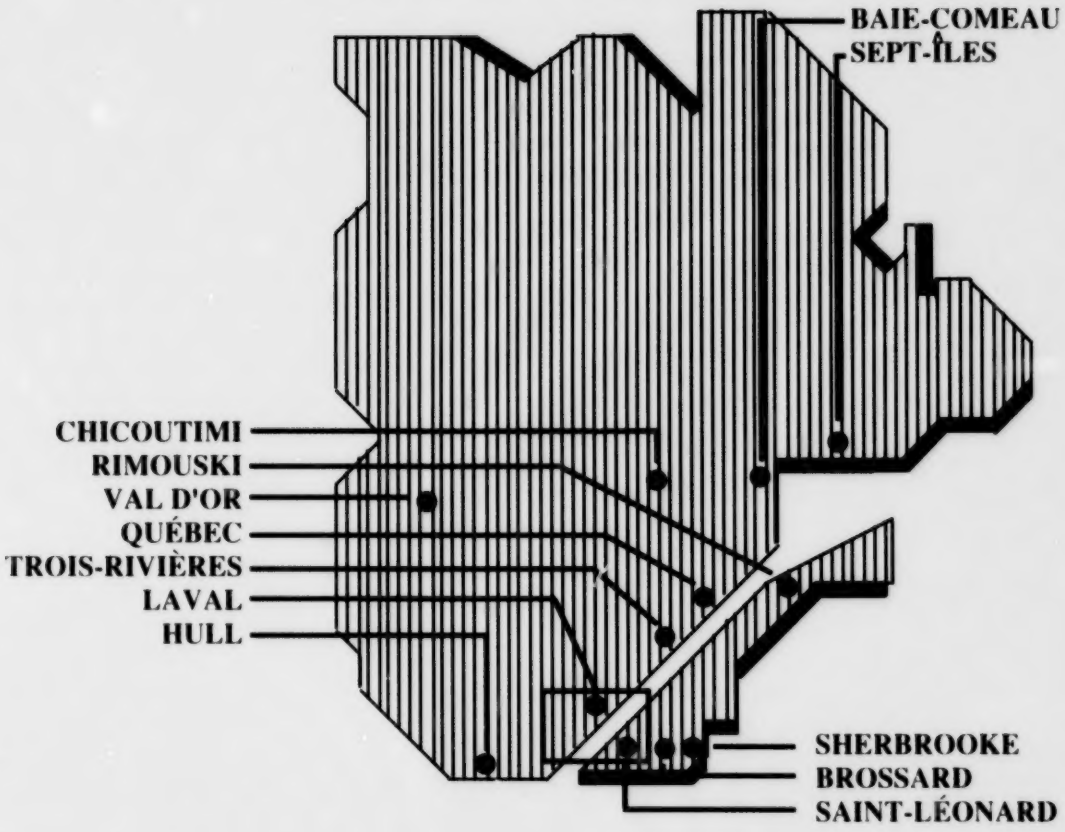

Décret et services opérationnels

Le Service décret et services opérationnels veille à l'application du Décret relatif à l'industrie de la construction dans la province de Québec, au respect des juridictions de métiers et du champ d'application de la loi, ainsi qu'à la gestion du fonds d'indemnisation et des autres activités en matière de faillites et de recouvrement. Il est également responsable de supporter les bureaux régionaux dans le maintien de hautes normes de qualité en matière d'inspection et de service à la clientèle.

Au cours de l'année, le service contribue dans une large mesure à la formation de nouveaux employés de la Division opérations. A cet égard, le Service décret et services opérationnels participe activement au développement des programmes de formation structurée dans les domaines de la vérification des livres, le Décret, la juridiction des métiers, le champ d'application, les avantages sociaux et l'inspection de chantier.

Le service poursuit également ses efforts en vue de doter son personnel en région de meilleurs outils de travail tels l'informatisation des procédés, la mise en place des registres informatisés, les méthodes opérationnelles adaptées, la banque d'information et le traitement des dossiers pénaux.

Avec la direction des affaires pénales, le Service décret et services opérationnels poursuit le développement des modalités de fonctionnement reliées au traitement des dossiers pénaux émanant des bureaux régionaux.

La Section faillite et recouvrement traite 294 nouveaux dossiers de faillites et soumet 272 demandes de paiement par le fonds spécial d'indemnisation.

Décret et services opérationnels

	1988	1989
Vérification de livres		
Enquêtes effectuées	14 519	20 028
Réclamations rédigées	3 652	3 754
Plaintes relatives aux salaires	4 636	5 573
Infractions constatées	2 216	3 450
Valeur de réclamations	21 434 793$	18 201 084$
Fonds d'indemnisation		
Montants versés	2 331 073$	2 847 962$
Nombre de salariés indemnisés	2 130	2 835
Demandes d'information et de service		
Générales	27 247	29 165
Décret	151 771	158 986
Avantages sociaux	275 189	392 797
Main-d'oeuvre	649 909	626 123
Total	**1 104 116**	**1 207 071**
Constats d'infraction		
Décret	20 383	19 200
Certificat de compétence	29 274	28 092
Licence de la RECQ	5 762	5 425
Total	**55 419**	**52 717**
Inspection de chantiers		
Visites effectuées	45 095	44 730
Infractions constatées	56 576	52 717
Plaintes relatives au décret	287	529
Plaintes relatives aux certificats de compétence	4 745	4 962

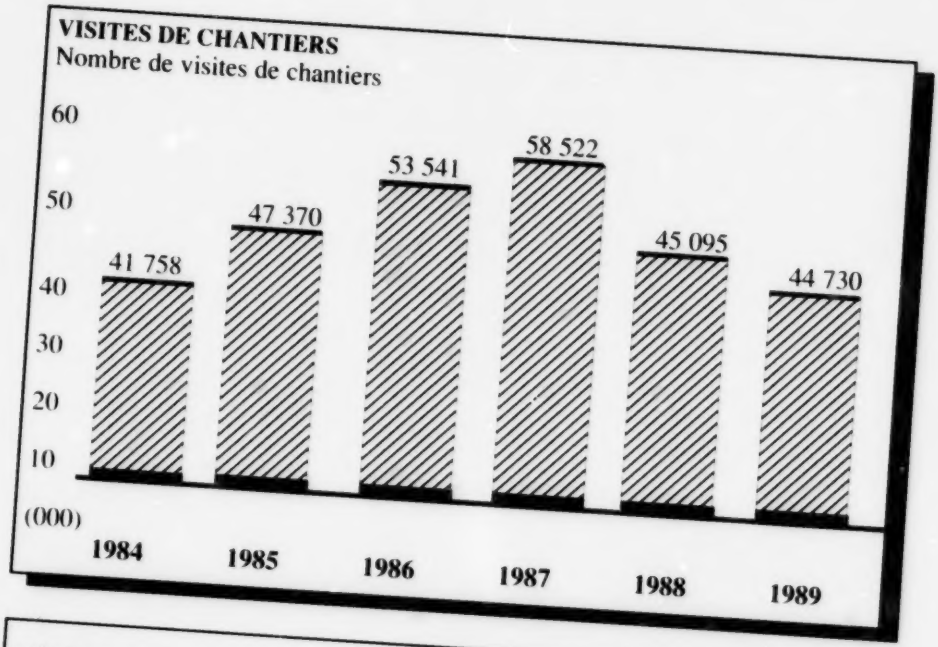
VISITES DE CHANTIERS
Nombre de visites de chantiers
60
50
40
30
20
10
(000)
41 758
47 370
53 541
58 522
45 095
44 730
1984
1985
1986
1987
1988
1989

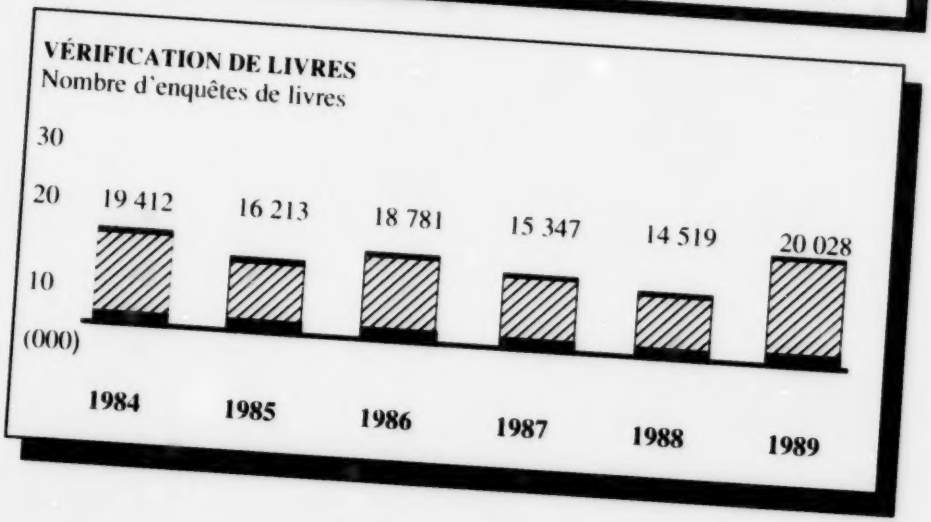
VÉRIFICATION DE LIVRES
Nombre d'enquêtes de livres
30
20
10
(000)
19 412
16 213
18 781
15 347
14 519
20 028
1984
1985
1986
1987
1988
1989

Division main-d'oeuvre

Formation professionnelle

Qualification professionnelle

Formation professionnelle

Le Service de la formation professionnelle est responsable de la mise en place et de l'application du régime de formation professionnelle de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. Plus spécifiquement, il procède aux estimations des besoins de formation de base, de mise à jour et de perfectionnement, élabore les devis de formation, voit à la définition de ce que sera l'apprentissage, le suivi de l'apprenti et à l'évaluation des compétences acquises en chantier; il voit également à la coordination du travail de la Commission avec celui des différents intervenants pour rendre accessible la formation devant répondre aux besoins estimés.

En 1989, le Service de la formation professionnelle est à mettre en place un nouveau régime de formation professionnelle d'apprentissage en chantier dans l'industrie de la construction.

Les efforts du service portent d'abord sur le développement de programmes d'études pour chacun des métiers régis; l'élaboration des devis en formation de base pour chacun des métiers est maintenant complétée et treize d'entre eux possèdent un programme d'études dont les contenus sont approuvés et validés par les représentants des parties.

Un déblocage important s'opère également au niveau des concertations établies entre les représentants des parties et les partenaires ministériels de la Commission pour en arriver à s'entendre sur le processus visant à identifier et à quantifier les besoins en main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

Le processus d'inscription au module *Chantiers, équipements et organismes* du Cours de connaissance générale fait aussi l'objet de modifications importantes.

Enfin, la Commission s'implique dans l'organisation de cours de perfectionnement et de mise à jour qui sont rendus disponibles dans les commissions scolaires de toutes les régions du Québec.

Dans les faits, en 1989, 121 cours de *Chantiers, équipements et organismes*, à l'intention de 2 051 travailleurs à qui est remis un certificat de compétence-occupation, sont organisés; par ailleurs, 384 cours de perfectionnement et de mise à jour permettent à 5 328 travailleurs déjà en chantier d'augmenter leur employabilité et leur compétence.

Ces réalisations n'auraient pu être rendues possibles sans une volonté avouée des représentants des parties qu'il en soit ainsi. Ainsi, on compte 9 réunions du CFPIC, 174 rencontres de sous-comités professionnels et 66 de sous-comités régionaux, pour un total de 249 réunions et la participation de près de 400 représentants de l'industrie de la construction.

Au cours de l'année, la Commission poursuit ses efforts afin que les représentants des parties et ses partenaires gouvernementaux conviennent de moyens et de ressources en vue de répondre adéquatement aux besoins de formation de l'industrie et de lui fournir une main-d'oeuvre compétente en quantité suffisante.

Qualification professionnelle

Le Service de la qualification professionnelle est responsable de l'application des mandats relatifs à la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. Plus spécifiquement, il veille à la délivrance et au renouvellement des certificats de compétence ainsi que des exemptions de certificats, à la surveillance des agences de placement, au maintien d'un service de référence, à la gestion des cartes d'identité de salariés occasionnels, à l'enregistrement des choix d'allégeance syndicale et à l'organisation du vote d'adhésion syndicale.

Le premier semestre de 1989 est consacré aux modifications du Règlement sur la délivrance des certificats de compétence. C'est le 1er août que les nouvelles règles entrent en vigueur; les principales ont trait à la diminution du seuil de pénurie de main-d'oeuvre et à l'obligation de suivre une période de formation pour les apprentis non diplômés.

Suite à ces modifications, le service conçoit divers programmes et tableaux informatiques afin de faciliter le travail des bureaux régionaux . Ainsi, le personnel en région peut répondre aux demandes concernant les bassins de main-d'oeuvre ainsi qu'inscrire de nouveaux salariés en regard de la nouvelle forme de garantie d'emploi.

L'année 1989 permet au service de poser les premiers jalons visant une consultation auprès des partenaires de l'industrie lorsque les bassins de main-d'oeuvre atteignent un seuil de disponiblité variant de 10 à 0%. L'année 1990 devrait voir se réaliser ces premières rencontres de consultation.

Pour se préparer à la prise en charge des activités reliées au carnet d'apprentissage par la CCQ, le comité d'harmonisation CCQ-MMRSFP multiplie ses rencontres au cours de l'année. Celles-ci permettent d'ajuster les opérations des deux organismes et de faciliter la transition lors du transfert des responsabilités.

Sur le plan administratif, le Service de la qualification professionnelle concentre ses activités sur la conception et l'élaboration de nouveaux systèmes visant à assurer un meilleur service à la clientèle qu'il dessert.

Enfin, le service procède à une révision des politiques menant à la délivrance d'une carte d'identité à titre de salarié occasionnel et des exemptions pour détenir un certificat de compétence. Cette révision permet de restreindre l'émission du nombre de cartes aux seuls salariés répondant en tout point aux exigences requises. Ainsi, 1 158 cartes d'identité étaient émises en 1988 alors que le nombre est passé à 525 en 1989. Pour ce qui est des exemptions de certificat de compétence, leur nombre passe de 228 à 1 470 pour la même période; l'assujettissement des travaux pour les salariés oeuvrant dans le domaine de l'arpentage explique cette augmentation.

Qualification professionnelle

Nombre de certificats de compétence valides
(au 31 décembre 1989)

Compagnon	78 792
Apprenti	42 959
Occupation	20 534

Nombre de certificats de compétence émis à la suite d'une garantie d'emploi
(au 31 décembre 1989)

Apprenti	6 499
Occupation	108

Nombre de certificats de compétence émis suite à la reconnaissance du statut de diplômé
(au 31 décembre 1989)

Apprenti	3 135
Occupation	2 531

Nombre d'émission d'exemptions de certificats de compétence
(au 31 décembre 1989)

Exemptions de certificat de compétence-compagnon	172
Exemptions de certificat de compétence-apprenti	65
Exemptions de certificat de compétence-occupation	1 233

Nombre d'agences et succursales de placement
(au 31 décembre 1989)

	1989	1988	1987	1986	1985	1984
Agences	61	64	63	63	63	65
Succursales	108	107	100	100	99	93

Cartes d'identité de salariés occasionnels
(au 31 décembre 1989)

Cartes émises	525
Refus	563
Fermeture en cours de traitement *	8

** Pour manque d'information ou régularisation du statut du salarié.*

Degré de représentativité des associations syndicales
(en vigueur depuis le 88-03-01)

	1988		1986	
	N.	%	N.	%
CSD	8 021	9,63	6 775	8,65
CSN-Construction	14 044	16,86	14 501	18,52
CPQMC (International)	26 084	31,32	23 180	29,61
FTQ-Construction	34 068	40,91	32 983	42,14
SCN	1 067	1,28	840	1,07

États financiers

de l'exercice
terminé le
31 décembre 1989

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan du fonds général d'administration de la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde du fonds et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date.

J'ai aussi vérifié les bilans ou les états de l'actif et du passif des fonds en fidéicommis suivants administrés par la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 1989 ainsi que les états de l'évolution de leur actif ou de leur avoir net au cours de l'exercice terminé à cette date:

- fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés;
- fonds de réclamations de salaires;
- fonds de cotisations patronales;
- fonds de cotisations syndicales;
- fonds spécial d'indemnisation;
- fonds du régime supplémentaire de rentes - compte général;
- fonds du régime supplémentaire de rentes - compte des retraités;
- fonds du régime supplémentaire de rentes - compte complémentaire;
- fonds des régimes d'assurance de base;
- fonds des régimes supplémentaires d'assurance.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds de la Commission au 31 décembre 1989 ainsi que les résultats des opérations et l'évolution de la situation financière du fonds général d'administration de même que l'évolution de l'actif ou de l'avoir net des fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, *F.C.A.*
Québec, le 11 mai 1990

Opinion actuarielle

relative au régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec, faisant partie d'un rapport actuariel daté du 21 septembre 1989. Le régime a été évalué au 31 décembre 1989 sur la base de données fournies au 1er janvier 1989, que nous considérons suffisantes et dignes de foi aux fins de cette évaluation.

À notre avis, selon les taux de rente de base et le pourcentage de supplément temporaire fixés par le décret 34-89, paru le 1er février 1989, le régime demeurera entièrement provisionné au 31 décembre 1989 et

a. le compte général présentera un excédent de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur des engagements du régime estimé à 130 795 000$;

b. le compte des retraités présentera un excédent de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur des engagements du régime estimé à 30 527 000$.

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

SOUMIS RESPECTUEUSEMENT À VOTRE CONSIDÉRATION

Yves Guérard, F.S.A., F.I.C.A.,F.C.A.
Dolorès Page, F.S.A., F.I.C.A.

Montréal, le 21 septembre 1989

Opinion actuarielle

relative au régime d'assurance de base pour les employés de l'industrie de la construction du Québec faisant partie d'un rapport actuariel daté du 26 avril 1990.

Les engagements des régimes de base ont été évalués au 31 décembre 1989 sur la base des données qui nous ont été fournies par la Commission et en supposant l'actif net égal à 80 369 459$ à cette date.

À notre avis,

a. au 31 décembre 1989, la somme des engagements des régimes de base, y compris une provision pour les garanties prévues au cours des prochains six (6) mois eu égard aux heures travaillées avant le 31 décembre 1989 conformément à l'article 127 a), est inférieure de 142 664$ à l'actif net des régimes;

b. la somme de ce surplus et du taux actuel de cotisation de 0,50$/heure est suffisante pour provisionner les engagements des régimes, y compris les dépenses, eu égard aux heures travaillées par les participants pour les trois années débutant le 1er janvier 1990.

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

SOUMIS RESPECTUEUSEMENT À VOTRE CONSIDÉRATION

Jean-Guy Côté, A.S.A.
Georges A. Ferland, F.S.A.,F.I.C.A.

Montréal, le 26 avril 1990

Opinion actuarielle

relative aux régimes supplémentaires d'assurance pour les employés de l'industrie de la construction du Québec faisant partie de l'annexe A d'un rapport actuariel daté du 26 avril 1990.

Les engagements des régimes supplémentaires ont été évalués au 31 décembre 1989 sur la base des données qui nous ont été fournies par la Commission et en supposant l'actif net égal à 3 326 682$ à cette date.

À notre avis,

a. au 31 décembre 1989, la somme des engagements des régimes supplémentaires, y compris une provision pour les garanties prévues au cours des prochains six (6) mois eu égard aux heures travaillées avant le 31 décembre 1989 conformément à l'article 127 a), est inférieure de 2 270 834$ à l'actif net des régimes;

b. la somme de ce surplus et du taux actuel de cotisation de 0,06$/heure est suffisante pour provisionner les engagements des régimes supplémentaires, y compris les dépenses, eu égard aux heures travaillées par les participants pour les trois années débutant le 1er janvier 1990.

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

SOUMIS RESPECTUEUSEMENT À VOTRE CONSIDÉRATION

Jean-Guy Côté, A.S.A.
Georges A. Ferland, F.S.A.,F.I.C.A.

Montréal, le 27 avril 1990

Vocation des fonds

Fonds général d'administration

Le fonds général d'administration est établi pour rendre compte des opérations exercées de la mise à exécution de la convention collective, ou de tout décret adopté en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction, incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

De plus, ce fonds absorbe les créances d'un salarié ou d'un employeur de l'industrie de la construction pour lesquels une somme d'argent n'a pas été reçue ou payée conformément aux règlements qui en dictent leur gestion. Ces créances font toutefois abstraction des réclamations dont la responsabilité de l'employeur n'a pas été déterminée et qui font l'objet de procédures judiciaires.

Fonds en fidéicommis

• Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Ce fonds est établi pour rendre compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés et des intérêts qu'elles produisent pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément aux articles 20.06 et 20.07 du décret relatif à l'industrie de la construction.

• Fonds de réclamations de salaires

Ce fonds est établi pour rendre compte des réclamations de salaires faites par la Commission pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 81 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

• Fonds de cotisations patronales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour le compte de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, conformément à l'article 40 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

• Fonds de cotisations syndicales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 38 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

• Fonds spécial d'indemnisation

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour indemniser les salariés de l'industrie de la construction des pertes de salaires et d'avantages sociaux qu'ils subissent par suite de l'insolvabilité de leur employeur ou lorsqu'ils sont appelés à agir comme juré, conformément à l'article 31.01 du décret relatif à l'industrie de la construction.

• Fonds du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance

Ces fonds sont constitués en vertu du règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction afin de pourvoir aux engagements du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance.

Régime supplémentaire de rentes

Une caisse de retraite est établie aux fins de recevoir les cotisations des salariés et les contributions des employeurs et de pourvoir au paiement des prestations payables en vertu du régime supplémentaire de rentes.

Le bilan du régime supplémentaire de rentes est ventilé selon trois comptes distincts: le compte général, le compte des retraités et le compte complémentaire.

Le compte général est alimenté par les cotisations des salariés et les contributions des employeurs et le compte complémentaire par la partie supplémentaire des cotisations.

Ces comptes pourvoient au paiement de la prestation forfaitaire et de la valeur du compte de cotisant à l'occasion du décès ou du départ d'un cotisant ainsi que du montant transférable au compte des retraités à l'égard de la constitution de toute rente.

Les engagements et les actifs du régime supplémentaire de rentes à l'égard des prestations de rentes en cours de paiement en provenance du compte général et du compte complémentaire doivent être regroupés selon le règlement mentionné ci-dessus en un compte distinct dit des retraités. Ce compte des retraités est alimenté par le transfert d'une partie de l'actif du compte d'où sont transférés les engagements et pourvoit au paiement des prestations de rentes. Ce compte bénéficie des revenus de son actif propre.

Régimes d'assurance

Une caisse de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir les contributions et de pourvoir au paiement des prestations et indemnités, en vertu des régimes d'assurance, et les primes requises en vue du maintien en vigueur de tout contrat d'assurance souscrit par la Commission relativement à des régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Une caisse supplémentaire de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir la partie supplémentaire des contributions à l'égard des électriciens et de pourvoir au paiement des primes et dépenses afférentes à ces régimes supplémentaires d'assurance.

Fonds général d'administration

Revenus et dépenses et solde du fonds

de l'exercice terminé
le 31 décembre 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Revenus		
Prélèvements	36 915	32 516
Amendes et pénalités	1 009	1 264
Revenus de placements	1 230	703
Autres	739	639
	39 893	**35 122**
Rémunération et administration du personnel	30 258	28 022
Dépenses administratives	9 952	8 821
Occupation des locaux	2 242	1 930
Amortissement des immobilisations	1 325	1 046
Relations publiques et publicité	66	79
Développement professionnel	399	271
Réclamations irrécouvrables	21	42
	44 263	**40 211**
Excédent des dépenses sur les revenus avant les postes suivants:	**4 370**	**5 089**
Dépenses imputées aux régimes supplémentaires de rentes et d'assurance	7 900	6 865
Fonds en fidéicommis utilisés pour l'administration de la Commission		
Virements d'intérêts provenant du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	2 991	2 551
Virements d'indemnités et de réclamations non identifiées ou non réclamées (notes 3 et 4)	206	102
	11 097	9 518
Excédent des revenus sur les dépenses	**6 727**	**4 429**
Solde du fonds au début	8 910	4 481
Solde du fonds à la fin	**15 637**	**8 910**

Bilan

au 31 décembre 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Actif		
À court terme		
Placements et intérêts courus (note 5)	11 012	7 734
Prélèvements à recevoir des employeurs	2 995	3 054
Débiteurs (note 6)	1 261	1 048
Dû par les fonds en fidéicommis	1 613	1 357
Frais payés d'avance	422	254
	17 303	13 447
Immobilisations (note 7)	12 080	8 931
	29 383	**22 378**
Passif		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	445	76
Dû aux fonds en fidéicommis	7 961	6 186
Créditeurs et frais courus	2 115	2 815
Dépôts et montants perçus en trop	519	1 321
Versements sur la dette à long terme (note 8)	807	806
	11 847	11 204
Dette à long terme (note 8)	1 899	2 264
	13 746	13 468
Solde du fonds	15 637	8 910
	29 383	**22 378**

Engagements (note 11)

Pour le conseil d'administration

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron , secrétaire

Évolution de la situation financière

de l'exercice terminé le
31 décembre 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	6 727	4 429
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	1 325	1 046
Gain sur aliénations d'immobilisations	(336)	(1)
	7 716	5 474
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(2 080)	985
Liquidités provenant des activités d'exploitation	5 636	6 459
Activités de financement		
Dette à long terme	487	2 633
Remboursements de la dette à long terme	(851)	(600)
Liquidités (utilisées pour les) provenant des activités de financement	(364)	2 033
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(4 543)	(4 841)
Produits d'aliénations d'immobilisations	405	5
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(4 138)	(4 836)
Augmentation des liquidités	1 134	3 656
Liquidités au début (Insuffisance des liquidités)	1 472	(2 184)
Liquidités à la fin	**2 606**	**1 472**

Les liquidités de la Commission comprennent l'encaisse et les placements et intérêts courus diminués des chèques en circulation et des montants dus aux fonds en fidéicommis.

Fonds en fidéicommis

Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Actif et passif

au 31 décembre 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Encaisse	–	57
Placements et intérêts courus (note 5)	162 296	137 786
Débiteurs	62	49
Dû par le compte complémentaire du régime supplémentaire de rentes	47	39
Dû par le compte général du régime supplémentaire de rentes	33	–
	162 438	**137 931**
Passif		
Chèques en circulation moins encaisse	1 414	–
Dû au compte général du régime supplémentaire de rentes	–	215
Dû au fonds général d'administration	462	494
Dû aux régimes d'assurance de base	1	–
Créditeurs	72	201
Indemnités de congés et intérêts à verser aux salariés	159 997	136 668
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées (note 3)	492	353
	162 438	**137 931**

Pour le conseil d'administration

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron , secrétaire

Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Évolution de l'actif

de l'exercice terminé
le 31 décembre 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Provenance des fonds		
Indemnités perçues de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	232 564	196 762
Revenus de placements	18 284	14 497
Diminution des comptes créditeurs	1 286	(41)
	252 134	**211 218**
Utilisation des fonds		
Versements aux salariés		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	211 983	193 231
Intérêts sur indemnités	12 561	10 364
Virements au fonds général d'administration		
Intérêts	2 991	2 551
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées et antérieures à 3 ans (note 3)	92	63
	227 627	**206 209**
Augmentation de l'actif	24 507	5 009
Actif du fonds au début	137 931	132 922
Actif du fonds à la fin	**162 438**	**137 931**

Réclamations de salaires

au 31 décembre 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Dû par le fonds général d'administration	**302**	**171**
Passif		
Réclamations à payer aux salariés	145	96
Réclamations perçues à payer aux salariés, non identifiées (note 4)	157	75
	302	**171**

Pour le conseil d'administration
Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Évolution de l'actif

de l'exercice terminé le 31 décembre 1989

Provenance des fonds		
Réclamations perçues	**3 110**	**2 437**
Utilisation des fonds		
Réclamations versées aux salariés	2 865	2 407
Virement au fonds général d'administration de réclamations perçues à payer aux salariés, non identifiées et antérieures à 3 ans (note 4)	114	39
	2 979	**2 446**
Augmentation (diminution) de l'actif	131	(9)
Actif du fonds au début	171	180
Actif du fonds à la fin	**302**	**171**

Cotisations patronales

au 31 décembre 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Dû par le fonds général d'administration	**1 955**	**1 335**
Passif		
Cotisations à remettre	**1 955**	**1 335**

Pour le conseil d'administration

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron , secrétaire

Évolution de l'actif

de l'exercice terminé
le 31 décembre 1989

Provenance des fonds		
Cotisations perçues	**7 645**	**6 321**
Utilisation des fonds		
Remises de cotisations	**7 025**	**6 790**
Augmentation (diminution) de l'actif	620	(469)
Actif du fonds au début	1 335	1 804
Actif du fonds à la fin	**1 955**	**1 335**

Cotisations syndicales

Actif et passif

au 31 décembre 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Dû par le fonds général d'administration	**1 285**	**711**
Passif		
Cotisations à remettre	**1 285**	**711**

Pour le conseil d'administration

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron , secrétaire

Évolution de l'actif

de l'exercice terminé
le 31 décembre 1989

Provenance des fonds		
Cotisations perçues	**31 383**	**26 760**
Utilisation des fonds		
Remises de cotisations	30 716	29 031
Diminution (augmentation) des cotisations non identifiées et sans allégeance	93	(120)
	30 809	**28 911**
Augmentation (diminution) de l'actif	574	(2 151)
Actif du fonds au début	711	2 862
Actif du fonds à la fin	**1 285**	**711**

Spécial d'indemnisation

Bilan

au 31 décembre 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Dû par le fonds général d'administration	**4 408**	**3 962**
Passif		
Indemnités à payer aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur	262	111
Avoir net	4 146	3 851
	4 408	**3 962**

Pour le conseil d'administration

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron , secrétaire

Évolution de l'avoir net

de l'exercice terminé le 31 décembre 1989

Provenance des fonds		
Cotisations des employeurs	2 305	2 146
Recouvrements d'indemnités	856	593
	3 161	**2 739**
Utilisation des fonds		
Indemnités versées aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur	2 848	2 331
Indemnités versées aux salariés ayant agi comme juré	18	34
	2 866	**2 365**
Augmentation de l'avoir net	295	374
Avoir net du fonds au début	3 851	3 477
Avoir net du fonds à la fin	**4 146**	**3 851**

Régime supplémentaire de rentes
Compte général

Bilan

au 31 décembre 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Encaisse	–	291
Placements et intérêts courus (note 5)	64 660	23 122
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	1 867 455	1 629 033
Dû par le fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	–	215
Dû par le compte des retraités	–	674
	1 932 115	**1 653 335**
Passif		
Chèques en circulation moins encaisse	159	–
Créditeurs	117	101
Dû au fonds général d'administration	1 151	844
Dû aux régimes d'assurance de base	858	273
Dû au compte complémentaire	139	193
Dû au compte des retraités	12 842	–
Dû au fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	33	–
	15 299	1 411
Avoir net	1 916 816	1 651 924
	1 932 115	**1 653 335**

Pour le conseil d'administration

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Régime supplémentaire de rentes
Compte général
Évolution de l'avoir net
de l'exercice terminé
le 31 décembre 1989

	1989	1988
		(en milliers de dollars)
Provenance des fonds		
Cotisations des salariés et contributions des employeurs	186 579	165 640
Revenus de placements	3 824	1 410
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	192 922	146 821
	383 325	**313 871**
Utilisation des fonds		
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	14 276	13 655
Intérêts sur remboursements de cotisations	581	525
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	7 701	6 650
Frais d'administration	17	24
Transfert régulier au compte des retraités	84 893	69 467
Transfert spécial au compte des retraités relatif aux cotisations non identifiées	10 965	
	118 433	**90 321**
Augmentation de l'avoir net	264 892	223 550
Avoir net au début	1 651 924	1 428 374
Avoir net à la fin	**1 916 816**	**1 651 924**

Régime supplémentaire de rentes
Compte des retraités

Bilan

au 31 décembre 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Placements et intérêts courus (note 5)	13 840	20 582
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	602 251	539 085
Dû par le fonds général d'administration	11	4
Dû par le compte général	12 842	–
	628 944	**559 671**
Passif		
Dû au compte général	–	674
Dû au compte complémentaire	–	1
	–	675
Avoir net	628 944	558 996
	628 944	**559 671**

Pour le conseil d'administration

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron , secrétaire

Régime supplémentaire de rentes
Compte des retraités

de l'exercice
terminé le 31 décembre 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Provenance des fonds		
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	63 166	51 683
Revenus de placements	3 364	837
Transfert régulier du compte général	84 893	69 467
Transfert spécial du compte général relatif aux cotisations non identifiées	10 965	–
Transfert du compte complémentaire	1 354	648
	163 742	**122 635**
Utilisation des fonds		
Prestations de rentes de retraite	93 282	84 221
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	512	542
	93 794	**84 763**
Augmentation de l'avoir net	69 948	37 872
Avoir net au début	558 996	521 124
Avoir net à la fin	**628 944**	**558 996**

Régime supplémentaire de rentes
Compte complémentaire

Bilan

au 31 décembre 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Placements et intérêts courus (note 5)	17 911	7 656
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	149 495	104 895
Dû par le compte général	139	193
Dû par le compte des retraités	–	1
	167 545	**112 745**
Passif		
Dû aux régimes supplémentaires d'assurance	3 333	2 555
Dû au fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	47	39
Dû aux régimes d'assurance de base	460	877
Dû au fonds général d'administration	–	2
	3 840	3 473
Avoir net	163 705	109 272
	167 545	**112 745**

Pour le conseil d'administration

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron , secrétaire

Régime supplémentaire de rentes
Compte général

Évolution de l'avoir net

de l'exercice terminé
le 31 décembre 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Provenance des fonds		
Cotisations des salariés	44 626	27 982
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	12 601	7 662
Revenus de placements	1 345	299
	58 572	**35 943**
Utilisation des fonds		
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	2 602	1 525
Transfert au compte des retraités	1 354	648
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	183	198
	4 139	**2 371**
Augmentation de l'avoir net	54 433	33 572
Avoir net au début	109 272	75 700
Avoir net à la fin	**163 705**	**109 272**

Régimes d'assurance de base

Bilan

au 31 décembre 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Placements et intérêts courus (note 5)	81 347	64 913
Dû par le compte général du régime supplémentaire de rentes	858	273
Dû par le compte complémentaire du régime supplémentaire de rente	460	877
Dû par le fonds de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	1	–
Avances sur réclamations	879	693
	83 545	**66 756**
Passif		
Chèques en circulation moins encaisse	634	228
Dû au fonds général d'administration	–	17
Créditeurs	649	390
Cotisations pour pourvoir aux engagements relatifs aux modifications des régimes	1 536	1 627
Cotisations volontaires d'assurance non utilisées	427	365
Réserves actuarielles (note 10)	80 227	70 310
	83 473	72 937
Avoir net (déficit)	72	(6 181)
	83 545	**66 756**

Pour le conseil d'administration

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron , secrétaire

Régimes d'assurance de base

Bilan

au 31 décembre 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Provenance des fonds		
Contributions des employeurs	61 877	40 888
Cotisations volontaires des salariés	2 517	1 471
Revenus de placements	7 759	6 040
Diminution des cotisations pour pourvoir aux engagements relatifs aux modifications des régimes	91	–
	72 244	**48 399**
Utilisation des fonds		
Réclamations	55 478	38 218
Augmentation des cotisations pour pourvoir aux engagements relatifs aux modifications des régimes	–	129
Frais de gestion de réclamations et primes	596	1 430
Augmentation des réserves actuarielles	9 917	14 489
	65 991	**54 266**
Augmentation (diminution) de l'avoir net	6 253	(5 867)
Déficit au début	(6 181)	(314)
Avoir net (déficit) à la fin	**72**	**(6 181)**

Régimes supplémentaires d'assurance

Bilan

au 31 décembre 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Dû par le compte complémentaire du régime supplémentaire de rentes	**3 333**	**2 555**
Passif		
Réserves actuarielles (note 10)	1 056	602
Avoir net	2 277	1 953
	3 333	**2 555**

Pour le conseil d'administration

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron , secrétaire

Régimes supplémentaires d'assurance

Évolution de l'avoir net

de l'exercice terminé
le 31 décembre 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Provenance de fonds		
Contributions des employeurs	957	619
Revenus de placements	365	217
	1 322	**836**
Utilisation des fonds		
Réclamations	512	641
Frais de gestion de réclamations	17	22
Augmentation des réserves actuarielles	453	9
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	16	17
	998	**689**
Augmentation de l'avoir net	324	147
Avoir net au début	1 953	1 806
Avoir net à la fin	**2 277**	**1 953**

Notes complémentaires

31 décembre 1989

Notes complémentaires

31 décembre 1989

1. Constitution et objet

La Commission de la construction du Québec, constituée en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20) est une corporation au sens du Code civil et est chargée de la mise à exécution de la convention collective ou du décret propre à l'industrie de la construction, de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements et intérêts courus

Les placements sont inscrits au coût, à l'exception des obligations qui sont inscrites au coût amorti.

Prélèvements à recevoir des employeurs

Les prélèvements acquis en décembre, à être remis par les employeurs en janvier, sont comptabilisés comme créances à recevoir au 31 décembre.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Bâtiments	**2 1/2 %**
Mobilier et équipement de bureau	**10%**
Équipement informatique	**20 %** ou durée du bail
Logiciel informatique	**33 1/3 %**

Contrats de location

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété d'un bien loué sont transférés à la Commission, le bien et l'obligation découlant du contrat de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements à effectuer, comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

Les loyers exigibles en vertu de contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Dépôts à participation

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés au coût redressé depuis 1988. Le coût redressé comprend:

- la partie des dépôts à participation représentée par des actions, inscrite à une valeur axée sur leur valeur marchande. Les fluctuations du coût avec la valeur marchande sont imputés aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans;

- la partie des dépôts à participation représentée par les autres et pertes réalisés à la vente de

placements. Ces gains et pertes sont reportés et imputés aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans pour les actions et sur une période de trois ans pour les autres placements.

Indemnités versées aux salariés par le fonds spécial d'indemnisation

Ces indemnités sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est insolvable.

Traitements et avantages sociaux

Les traitements et les avantages sociaux sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des indemnités de congés dues et courues et des bonis de départ qui sont comptabilisés lors du paiement.

Prélèvements provenant des réclamations, amendes, pénalités et recouvrements d'indemnités

Au fonds général d'administration, les prélèvements provenant des réclamations aux employeurs ainsi que les amendes, les pénalités et les recouvrements d'indemnités par le fonds spécial d'indemnisation sont comptabilisés lorsqu'ils sont perçus.

Cotisations et contributions des salariés et des employeurs, indemnités de congés, réclamations aux employeurs

Ces revenus des fonds en fidéicommis sont comptabilisés lors de la réception des rapports mensuels d'employeurs ou de leur encaissement.

Virements et imputation interfonds

Les frais d'administration du compte des retraités du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance de base sont assumés par le compte général du régime supplémentaire de rentes.

Les dépenses d'administration de certains fonds en fidéicommis sont assumées par le fonds général.

Pour son administration, la Commission vire des intérêts du fonds d'indemnités de congés ainsi que les indemnités non identifiées du fonds d'indemnités de congés dont les bénéficiaires n'ont pu, au premier janvier d'une année, être identifiés depuis trois ans et les sommes détenues en fidéicommis relatives aux réclamations de salaires en faveur des salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis trois ans.

3. Indemnités perçues non identifiées ou non réclamées du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Le solde des indemnités perçues non identifiées ou non réclamées au 31 décembre 1989 au passif du bilan du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés au montant de 492 000$ comprend pour les années 1986, 1987, 1988 et 1989 les indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés non identifiées au 31 décembre 1989 ainsi que les chèques émis et non encaissés depuis 60 jours et plus.

Les indemnités de congés gagnées par les salariés depuis plus de trois ans et perçues au 31 décembre 1988 mais dont le bénéficiaire ou l'adresse de celui-ci n'a pu être identifié ont été virées en 1989 du bilan du

fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés à l'état de revenus et dépenses et du solde du fonds du fonds général d'administration.

4. Réclamations perçues à payer aux salariés non identifiés

La Commission utilise pour son administration les sommes détenues en fidéicommis relatives à des réclamations de salaires en faveur de salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis trois ans. Les réclamations de salaires perçues avant le 31 décembre 1986 mais non identifiées au 31 décembre 1989, ont été virées au cours de l'exercice 1989 du bilan du fonds de réclamations de salaires à l'état de revenus et dépenses et du solde du fonds du fonds général d'administration.

5. Placements et intérêts courus

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Encaisse	559	435
Dépôts à terme	211 201	138 387
Obligations (valeur marchande: 130 311 408 $ en 1989 et 115 126 716 $ en 1988)	131 665	117 455
Intérêts courus	7 641	5 516
	351 066	**261 793**

Ces placements et intérêts courus sont répartis entre les fonds comme suit:

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Fonds général d'administration	11 012	7 734
Fonds en fidéicommis:		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	162 296	137 786
Régime supplémentaire de rentes • compte général	64 660	23 122
Régime supplémentaire de rentes • compte des retraités	13 840	20 582
Régime supplémentaire de rentes • compte complémentaire	17 911	7 656
Régimes d'assurance de base	81 347	64 913
	351 066	**261 793**

6. Débiteurs

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Salariés	530	523
Provision pour créances douteuses	517	517
	13	6
Employeurs - créances établies à la réception des rapports mensuels	824	666
Autres	424	376
	1 261	**1 048**

7. Immobilisations

	1989			1988
	Coût	Amortissement Accumulé	Net	Net
			(en milliers de dollars)	
Terrains	790	–	790	489
Bâtiments	8 583	2 455	6 128	3 659
Mobilier et équipement	2 659	1 347	1 312	959
Équipement informatique	1 391	590	801	683
Logiciel informatique	1 078	650	428	420
	14 501	5 042	9 459	6 210
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition:	1 350	250	1 100	961
Mobilier et équipement	2 652	1 131	1 521	1 760
Équipement informatique	4 002	1 381	2 621	2 721
	18 503	**6 423**	**12 080**	**8 931**

8. Dette à long terme

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Emprunt hypothécaire, remboursable par versements mensuels de 4 193 $, comprenant capital et intérêts, intérêts fixés pour cinq ans à 11,5 % l'an, échéant le 1er mars 2008	390	396
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, 9 % à 13,875 %, échéant jusqu'en 1994	2 316	2 674
	2 706	3 070
Versements échéant en deçà d'un an	807	806
	1 899	**2 264**

Les versements sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

	Obligations découlant de contrats de location-acquisition	Emprunt hypothécaire
	(en milliers de dollars)	
1990	1 013	50
1991	902	50
1992	487	50
1993	214	50
1994	136	50
Total des paiements minimums exigibles	2 752	
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	436	
	2 316	

Notes complémentaires

31 décembre 1989

9. Fonds confiés à la caisse de dépôt et placement du Québec

Les fonds du régime supplémentaire de rentes confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec se détaillent comme suit:

	1989		1988	
	Coût ou Coût redressé	Valeur marchande	Coût ou Coût redressé	Valeur marchande
			(en milliers de dollars)	
Compte général				
Dépôt à vue *	7	7	5	5
Dépôts à participation **	1 867 448	2 011 994	1 629 028	1 694 269
	1 867 455	**2 012 001**	**1 629 033**	**1 694 274**
Compte des retraités				
Dépôt à vue *	11	11	7	7
Dépôts à participation **	602 240	651 863	539 078	563 058
	602 251	**651 874**	**539 085**	**563 065**
Compte complémentaire				
Dépôt à vue *	8	8	6	6
Dépôts à participation **	149 487	152 171	104 889	105 005
	149 495	152 179	104 895	105 011
	2 619 201	**2 816 054**	**2 273 013**	**2 362 350**

* Au fonds général de la Caisse.

** Aux fonds particuliers de la Caisse tenus pour chacun des comptes du régime supplémentaire de rentes.

Notes complémentaires

31 décembre 1989

10. Réserves actuarielles

En vertu d'un mode d'autogestion des régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction, la Commission assume une part limitée des risques, obtient certaines garanties d'assurance et délègue le règlement de certaines réclamations.

Au 31 décembre 1989, la Commission a réservé à même les fonds accumulés les sommes requises suivantes:

Caisse de prévoyance collective

	1989		1988	
	Caisse des régimes de base	Caisses des régimes supplémentaires	Caisse des régimes de base	Caisse des régimes supplémentaires
			(en milliers de dollars)	
Réserves (1)	49 425	–	42 542	–
Passif de crédits d'assurance (2)	30 802	1 056	27 768	602
Réserves actuarielles (3)	80 227	1 056	70 310	602

(1) Ces montants constituent les réserves détenues sur la base d'autogestion aux postes de: prestations encourues mais non rapportées et rentes mensuelles d'invalidité.

(2) Ces montants constituent les réserves minimales requises calculées en date du 31 décembre 1989.

(3) Les réserves maximales s'élèvent à 106 252 729 $ et 1 398 370 $ respectivement pour la caisse des régimes de base et la caisse des régimes supplémentaires.

11. Engagements

La Commission est engagée d'après des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 juin 1995 pour des locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 décembre 1989 concernant ces locaux administratifs s'élève à 877 975 $ (626 431 $ en 1988). Les loyers minimums futurs s'établissent comme suit:

1990	881 180 $
1991	699 057
1992	345 320
1993	229 538
1994	58 358
1995 et subséquemment	29 179
	2 242 632 $

12. Régime supplémentaire de rentes de retraite des employés de la Commission de la construction du Québec

Le régime supplémentaire de rentes de retraite des employés de la Commission est un régime à prestations déterminées; il comporte des garanties à la retraite et au décès et est obligatoire pour tous les employés permanents.

Le coût de ce régime est partagé entre les employés et la Commission. La contribution de la Commission au régime imputée aux résultats de l'exercice s'élève à 1 714 669 $ (1 865 679 $ en 1988). Les obligations de la Commission envers ce régime se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

La dernière évaluation actuarielle du régime en date de novembre 1987 montrait un excédent actuariel de 3 332 904 $ après amélioration du régime au 1er janvier 1987.

Liste des bureaux régionaux

Abitibi-Témiscamingue
632, boul. Barrette
C.P. 1120
Val d'Or, (Québec)
J9P 4P8
(819) 825-4477
Interurbain: 1-800-567-6467
Télécopieur: (819) 825-2192

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie
Place Dionne
135, rue des Gouverneurs
Bureau 201
Rimouski, (Québec)
G5L 7R2
(418) 724-4491
Interurbain: 1-800-463-0651
Télécopieur: (418) 725-3182

Bureau d'information
155, rue de la Reine
2e étage
C.P. 2417
Gaspé, (Québec)
G0C 1R0
(418) 368-1320
Interurbain: 1-800-463-4221
Télécopieur: (418) 368-6599

Côte-Nord
690, boul. Laure, Bureau 64
Sept-Iles, (Québec)
G4R 4N8
(418) 962-9738
Interurbain: 1-800-463-1701
Télécopieur: (418) 962-7321

Bureau d'information
896, rue Leventoux
Baie-Comeau, (Québec)
G5C 1K1
(418) 589-3791
Interurbain: 1-800-463-8510
Télécopieur: (418) 589-5627

Estrie
2700, rue Galt ouest
Sherbrooke, (Québec)
J1K 2V8
(819) 565-9191
Interurbain: 1-800-567-6931
Télécopieur: (819) 565-5023

Laval-Laurentides-Lanaudière
1 Place Laval
Bureau 300
Laval, (Québec)
H7N 1A1
(514) 668-7881
Interurbain:
Si votre indicatif régional est 514
1-800-361-3903
Si votre indicatif régional est 819
1-800-361-1165
Télécopieur: (514) 668-7257

Mauricie-Bois-Francs
2275, boul. des Récollets
Trois-Rivières, (Québec)
G8Z 3X6
(819) 379-5410
Interurbain:
Si votre indicatif régional est 819
1-800-567-7891
Si votre indicatif régional
est 514 ou 418
1-800-567-8618
Télécopieur: (819) 379-4040

Montérégie
7900, boul. Taschereau
Complexe « C », bureau 100
Brossard, (Québec)
J4X 1C2
(514) 466-0996
Interurbain:
Si votre indicatif régional est 514
1-800-361-7091
Si votre indicatif régional est 819
1-800-361-9127
Télécopieur: (514) 466-0990

Montréal
4850, boul. Métopolitain est
Saint-Léonard, (Québec)
H1S 2Z7
Information générale
(514) 376-9015
Zénith 40050 (Rigaud)
Avantages sociaux
(514) 376-2941
Placement
(514) 374-6750
Zénith 39350 (Rigaud)
Télécopieur: (514) 376-2556

Outaouais
975, boul. Saint-Joseph, Bureau 204
Hull, (Québec)
J8Z 1W8
(819) 771-6651
Interurbain: 1-800-567-1296
Télécopieur: (819) 771-2898

Québec
700, boul. Lebourgneuf
2e étage
Québec, (Québec)
G2J 1E2
(418) 624-1173
Interurbain: 1-800-463-4690
Télécopieur: (418) 624-0690

Saguenay-Lac-Saint-Jean
345, rue des Saguenéens
Bureau 106
Chicoutimi, (Québec)
G7H 6K9
(418) 549-0627
Interurbain: 1-800-463-9111
Télécopieur: (418) 549-9091